

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Mars

INFORMATIONS

Le Budget

M. Morel, rapporteur général du budget au Sénat, et divers membres de la commission sénatoriale des finances, se sont rendus jeudi au Palais-Bourbon pour s'entretenir de la situation créée par la prolongation de la discussion du budget à la Chambre.

L'avis de ces commissaires est que si le budget n'est pas envoyé au plus tard le 25 mars au Luxembourg, le Sénat ne pourra le discuter qu'à la rentrée des vacances de Pâques.

M. Morel, rapporteur, déclare qu'il lui faut un délai de huit jours après le vote du budget à la Chambre pour la rédaction, l'impression et la distribution de son rapport.

La discussion au Sénat demandera au moins huit jours ; si donc le Sénat n'était saisi qu'au début d'avril, le vote final ne pourrait intervenir avant Pâques, et l'on serait obligé de renvoyer la discussion du budget au Sénat après les vacances de Pâques, quitte à voter deux nouveaux douzièmes provisoires.

On dit que le gouvernement demanderait aux Chambres, dans cette alternative, de retarder la session des Conseils généraux de quelques jours, afin que la session parlementaire puisse se continuer sans interruption jusqu'au vote final du budget.

Elections législatives

Tonnerre, 18 mars.

Voici les résultats de l'élection législative : M. Villejean, radical socialiste, 5,563 voix (élu) ; E. Archidjéon, rallié, 5,410.

Abbeville, 18 mars.

Deuxième circonscription. — M. Gille, républicain progressiste, 8,802 voix, élu ; M. Gavelle, radical, 6,563.

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Douville-Maillefeu.

Blois, 18 mars.

Il y a ballottage entre M. Gauvin, républicain radical 6,680 voix ; M. Treignier, socialiste, 6,251, et le comte de Salaberry, royaliste catholique, 3,779.

Election départementale

Bordeaux, 18 mars.

Election au conseil général pour le canton de Labastide, de Bordeaux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

LE CHIEN

DE LA TOUR BIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

XVII

JE VOUS AIME!

— Au-dessus de mes désirs, comme vous l'allez voir. Le garçon qui détenait Bock n'était plus à la tour Eiffel, mais je parvins à le trouver chez son frère, près du pont de Billancourt, à Issy, hier soir, pêchant à la ligne, ayant Bock auprès de lui. Je lui fis vos propositions et nous rentrâmes chez lui lorsqu'il entendit le bruit d'un corps qui tombait dans la rivière.

Il se précipita et fut assez heureux pour retirer de la Seine la pauvre fille qui se noyait. Son enfant lui avait sans doute échappé, mais Bock l'avait vu et le retira sain et sauf.

— Brave bête!

— Ce matin même je questionnai cette femme et elle nous dit qu'elle était. Cette confiance fit que je devais venir de suite vous la confier, car elle vous concernait indirectement.

— Moi.

— Vous-même. Cette jeune fille se nomme Rose Gallot. Elle est très jolie et paraît sage. Le misérable qui l'a trompée et abandonnée ne méritait pas son amour. Rose est de Vendôme.

Inscrits, 3,597; votants, 1,895.

MM. Gérard Chabrely, avocat, républicain, 1,286 voix (élu); Calixte Camelle, conseiller d'arrondissement, socialiste, 576; blancs ou nuls, 33.

Le mouvement préfectoral

On lit dans le Temps :

« Le mouvement préfectoral est à la veille d'être terminé. Il a pour point de départ six vacances produites par le départ d'autant de préfets, dont les uns sont nommés à d'autres fonctions, Conseil d'Etat, finances ou consulats, et les autres mis à la retraite. Le mouvement portera sur soixante postes tant de préfets que de sous-préfets et de secrétaires généraux, et sera exclusivement hiérarchique. »

L'Association gambettiste

L'Association gambettiste de Paris s'est réunie lundi matin à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente.

MM. Cazot, Spuller, Etienne, présidaient la réunion. L'assemblée a décidé qu'il serait institué dans chaque arrondissement du territoire français, sous le nom d'« Association gambettiste », un groupement des républicains démocrates, en vue de perpétuer le souvenir de Gambetta et de reprendre l'application de sa politique. L'ensemble des Associations gambettistes formera la Fédération des Associations gambettistes, dont le siège sera à Paris. Une propagande très active va être faite en faveur de cette idée.

On dit que M. Waldeck-Rousseau est à la tête de ce mouvement, que faisaient d'ailleurs prévoir ses derniers discours.

Duel Canrobert

Dans un duel qu'il vient d'avoir avec un officier de spahis, M. le lieutenant Canrobert a été blessé au bras.

Le roi Humbert ira-t-il à Kiel ?

Rome 17 mars.

Le Giornale dément le bruit que le roi Humbert irait à Kiel assister à l'inauguration du canal.

L'éventualité d'un pareil voyage n'est même pas discutée.

Le prochain consistoire

Rome, 17 mars.

Dans le consistoire de demain, le Pape préconisera une trentaine de nouveaux évêques ; la plupart de ces évêques sont Italiens, aucun n'est Français.

— Vendôme, fit Céline en tressaillant.

Henri comprit et ajouta :

— Vendôme n'est-il pas le pays de Cyprien Delaruelle ?

— Sans doute, que voulez-vous dire ?

— L'homme qui a abusé de Mlle Gallot était premier clerc chez maître Basset, notaire à Vendôme et il se nomme Cyprien Delaruelle.

Céline s'arrêta.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fit-elle.

Henri, doucement, lui dit :

— Vous me croyez, n'est-ce pas, car sur l'honneur ce que je vous dis est vrai.

— Je vous crois, fit Céline.

Il y eut un long moment de silence.

Enfin, Henri reprit :

— Vous le comprenez Céline, une union avec cet homme est désormais impossible.

— Mon Dieu ! fit encore la jeune fille.

— Vous l'aimez peut-être... et je vous cause un grand chagrin !

Céline s'était remuée.

— Monsieur Henri, dit-elle, avant de prendre une décision, vous devez comprendre qu'il faut que ces faits me soient confirmés par M. Delaruelle.

— Vous doutez de moi.

— Non, mais la conduite de celui qui devait devenir mon mari est si odieuse, que je dois douter encore.

— Vous l'aimez...

— Je ne sais... M. Cyprien ne me déplaît pas et mon père l'aimait beaucoup ; je devenais sa femme surtout pour obéir à la dernière volonté de mon père.

— Il serait possible ! alors une rupture avec lui

Le mariage du duc d'Aoste

Paris, 17 mars.

Plusieurs personnages officiels confirment le mariage du duc d'Aoste avec la princesse Hélène d'Orléans.

Affaire mystérieuse

Du XIX^e Siècle :

On fait actuellement grand mystère au parquet de la Seine, autour d'une affaire de vol qui se déroulera mercredi prochain, 20 mars, à la huitième chambre correctionnelle : il s'agit de l'affaire Armand Wainnetain.

Armand Wainnetain est un ancien manœuvre de l'imprimerie du ministère de la guerre où il a dérobé des cartes stratégiques très importantes.

Dans quel but ? L'instruction n'a pu l'établir. Aussi, Wainnetain est-il poursuivi en police correctionnelle sous l'inculpation de vol.

M. le substitut Guillemain soutiendra la prévention. Peut-être à cause de l'odeur d'espionnage que me semble respirer cette affaire, les débats auront-ils lieu à huis clos.

Le capitaine Romani

On lit dans le Temps :

Le capitaine Romani nous a été rendu. Tant mieux. Mais ne parlons pas de grâce et partant de reconnaissance envers le magnanime Umberto. On ne grâce qu'un coupable. Le capitaine Romani n'a jamais rien eu à se reprocher.

Dans cette même région des Alpes-Maritimes, que j'ai sillonnée en tous sens, nous avons vécu nez à nez, il y a quelque quinze ans, avec des postes italiens chargés, comme les nôtres, de former un cordon sanitaire en vue d'arrêter le choléra. Il ne connaît ni frontière, ni obstacle, ce personnage et nous l'a, par parenthèse, cruellement prouvé, en Italie autant qu'en France. Nous étions donc près de la frontière et les malheureux troupiers italiens, manquant d'eau, venaient sur le sol français, à plus de 500 mètres des bornes, puiser de l'eau pour « popote ». Nul parmi nous n'y trouvait à redire. Les années se passent. Un capitaine français, en tenue, s'égare sur le territoire italien. On l'arrête, on l'accuse d'espionnage (...), on l'incarcère comme un malfaiteur.

Et l'on admire l'acte du *tedesco* Humbert, *graciant* notre compatriote ? C'est il y a huit mois, sire, qu'il eût fallu donner une solution raisonnable à cette irritante question, qui n'a servi qu'à nous démontrer clairement les sentiments de l'Italie à notre égard. « Oignez vilain. »

ne vous fera pas trop de peine.

Céline sourit.

— Vous voulez savoir ab olument ce que je pense ? dit-elle.

— Ça serait pour moi un grand bonheur, je souffre tant de penser que je ne serais jamais rien pour vous.

— Eh ! bien, je ne sais pas ce que c'est que l'amour, puisque jusqu'ici je crois bien que je n'ai jamais aimé.

— Vous me rendez la vie.

— Près de lui je me contraignais, je me réservais, quelquefois même j'avais peur.

— Et vous l'épousiez.

— Je voulais lui faire croire que je l'aimais, et puis, je n'avais aucun motif pour rompre avec lui.

— Je viens de vous en fournir un.

Ils restaient l'un devant l'autre n'osant plus rien dire. Henri avait pris une main de Céline et la gardait dans les siennes.

Epaminondas s'était un peu éloigné et Bock jappait dans la clairière à cent pas.

Céline songeait au jour où prise par Cyprien elle avait échappé, grâce à Mme Rousseau.

Deuis ce jour elle avait peur de son fiancé. Pourtant elle était près d'Henri, à sa merci également, et elle n'éprouvait aucune crainte.

Non, jamais elle n'avait été aussi heureuse.

La nuit venait et sous les arbres il faisait sombre.

Les deux jeunes gens se touchaient presque.

Henri murmura à l'oreille de la jeune fille :

— Céline, je vous aime !

Elle frissonna à ces paroles, ferma les yeux et le

Il reste au président de la République un acte de justice à accomplir : donner à ce brave soldat, qui a souffert de longs mois dans les géolés transalpines, les galons de chef de bataillon. Je le désire de tout mon cœur pour le capitaine Romani.

Les chefs militaires hovas

Une partie de nos troupes destinées à l'expédition de Madagascar est déjà arrivée à destination, ou en route pour la grande Ile africaine. L'autre partie, la plus considérable, s'embarquera d'ici au 15 avril. Il est donc intéressant d'esquisser la biographie des trois chefs militaires hovas que nos soldats vont trouver devant eux.

Nous ne parlons pas, tout ayant été dit à ce sujet, des aventuriers anglais qui ont contribué à exercer et à approvisionner les troupes hovas et qui, selon l'expression de l'un d'eux, sont venus assister à une chasse à l'homme.

Les trois chefs sont : le prince Ramohatra, ministre de la guerre et commandant en chef ; Ravonahitrinoiny et Rakiry, premier et deuxième lieutenants.

Le prince Ramohatra, qui appartient à la première caste — il descend en droite ligne du fondateur de la dynastie régnante — est un homme de haute taille et de manières distinguées. Il est toujours sombre, silencieux, car des événements mystérieux et tragiques ont jeté le deuil dans sa famille. Ses deux sœurs et ses deux frères sont morts dans des circonstances étranges, empoisonnés ou poignardés sans doute, sans qu'on soit bien fixé à ce sujet, car tout est mystère à la cour d'Emyrne. Le prince Ramohatra n'a qu'une seule campagne à son actif : celle de Tulear.

Le second chef Ravonahitrinoiny n'est point, lui, un homme de caste. Sa cruauté le rend très redoutable à ses soldats, et surtout à ses esclaves qui vivent dans une perpétuelle terreur. On l'accuse d'avoir conservé les mœurs du passé, et de sacrifier chaque année une jeune esclave aux mânes de ses aïeux.

Un fait, dont un de nos compatriotes a été le témoin, donne la mesure de la cruauté de cette brute. Ravonahitrinoiny possède, aux environs de Tananarive, une propriété où il invite fréquemment ses amis. Un jour qu'il avait omis de se munir de cigares, il ordonna à un de ses esclaves d'aller en chercher, et ajouta après avoir craché sur le parquet : « Si tu n'es pas revenu avant que cette salive ait eu le temps de sécher, tu mourras. » Personne ne doute qu'il eût fait comme il avait dit.

jeune homme appuya ses lèvres sur son front.

Elle ne fit pas un mouvement.

Lui, continua sur le même ton.

— Céline, vous serez ma femme bien-aimée, voulez-vous ?

Elle ne répondit pas.

Il dit encore :

— Céline je vous ferai la plus heureuse des femmes... M'aimez-vous ?

Il la serrait sur sa poitrine et baïait ses cheveux.

Alors, un souffle platôt qu'une voix lui répondit :

— Je vous aime !

Henri poussa un cri de joie, leurs lèvres se rencontrèrent et le jeune homme se dégageant soudain, s'élança vers la maison des gardes, sans se retourner, heureuse de son aveu.

Quant à Henri, il rejoignit Epaminondas et lui serra fortement les mains à plusieurs reprises.

— Eh bien ! qu'avez-vous donc ! dit celui-ci surpris.

— Elle m'aime ! mon ami, elle m'aime !

— Parbleu ! fit Epaminondas ; maintenant que vous savez cela, allons dîner.

XVIII

DUEL INÉVITABLE

Bien qu'Epaminondas fut pressé de rentrer à Billancourt, Henri Laborde avait tenu à rester à Brunoy.

— Pourquoi ? avait demandé le garçon de café.

Et Henri avait répondu :

(A suivre).

Quant à Rakiry, le second lieutenant de Ramohatra, c'est, dit-on, un triste personnage qui semble avoir pour mission d'espionner les deux autres chefs.

Fin de la mission Monteil

M. Chautemps, ministre des colonies, a reçu de M. le gouverneur Binger, à la date du 14 mars, les nouvelles suivantes :

« Le 22 février, le lieutenant-colonel Monteil partait de Kodiokofi-Kourou, poursuivant une reconnaissance vers Satama-Soukourou, dans le Diamala. Il a dû recevoir le 8 mars la dépêche du département qui met fin à sa mission.

» Dans le Baoulé la tranquillité est complète.

« Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire règle les conditions dans lesquelles la colonne, réduite à deux compagnies, continuera sa marche vers le Nord sous le commandement du chef de bataillon Candrelier. La 2^e compagnie des tirailleurs haoussas s'embarquera à Grand-Lahou le 25, pour le Dahomey. La 4^e compagnie des mêmes troupes recevra avec l'artillerie une semblable destination le 10 avril.

» Un certain nombre d'officiers seront embarqués le 25 pour la métropole. »

Mort du sergent-major Boeltz

Un héros de la guerre de 1870, M. Eugène Boeltz, vient de mourir à l'âge de cinquante et un ans, à Levallois-Perret, où il vivait retiré.

Pendant la campagne franco-allemande, Eugène Boeltz, alors sergent-major, se trouvait au fort de la Petite-Pierre, situé à vingt kilomètres de Saverne, dans un défilé des Vosges. La garnison du fort se composait de trente-trois hommes seulement, commandés par le capitaine Mouton.

Celui-ci demanda des renforts au général Failly, qui lui conseilla simplement d'enclouer ses canons.

Le 9 août 1870 l'ennemi se présenta devant la place et la somma de se rendre. A ce moment, le capitaine Mouton était gravement malade et c'est Boeltz qui avait pris le commandement.

Le brave sergent-major comprit que toute résistance était impossible, mais cependant il ne voulut pas se rendre. Il fit enterrer ses cartouches, noyer ses poudres, enclouer ses canons, puis, à la tête de sa petite garnison, il parvint à évacuer la place sans être vu et à se soustraire à la poursuite des Allemands.

Dans sa séance du 6 mai 1872, le conseil d'enquête approuva la conduite du sergent-major et lui vota des félicitations.

Quelques jours après, Boeltz, qui avait été nommé officier, fut invité à dîner par M. Thiers qui lui remit de sa propre main la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A la Chambre

La séance d'hier, lundi, a été consacrée à la discussion des droits d'accroissement. Le gouvernement propose 30 centimes pour cent. M. de Ramel trouve avec raison que cet impôt ruinerait à bref délai les congrégations qui sont créées non pour chercher du profit, mais pour permettre à ses membres de vivre en communauté.

M. Cochery prétend que les congrégations pourraient payer.

M. Denis Cochin présente des amendements en faveur des Petites Sœurs des pauvres. Ils sont repoussés.

M. de Coussergues demande d'exonérer de la taxe les congrégations charitables.

Il montre que les congrégations paient déjà l'impôt sous une autre forme.

Le ministre consent à se montrer large pour les œuvres de bienfaisance.

M. Goblet vient tonner contre l'accord qui vient d'être indiqué : il réclame des précautions et des garanties.

Après de nombreuses observations, l'amendement Clausel de Coussergues est pris en considération par 324 voix contre 208.

Fraudes électorales de Toulouse

Acquittement des accusés

Toulouse, 16 mars.

Après une heure de délibération, le jury, qui n'avait pas à répondre à moins de 633 questions, rapporte un verdict négatif.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement de tous les accusés.

M^e Roussel, avocat de la partie civile, dépose des conclusions aux termes desquelles la matérialité des faux ne disparaissant pas devant le verdict du jury, il demande à la cour de condamner les accusés à un franc de dommages et intérêts et aux frais reconventionnellement.

Les défenseurs des accusés demandent que la partie civile qui succombe soit condamnée aux frais.

Statuant sur ces conclusions, la Cour rend un arrêt rejetant ces conclusions tant au point de vue des dommages-intérêts que des dépens, et condamne MM. Reysséguier et Latapie aux frais de l'Etat, attendu qu'ils ne justifient pas d'un préjudice qui leur aurait été causé.

Le parquet à la suite de l'enquête ouverte sur les élections de 1889 ayant lancé un mandat d'arrêt contre Couderc, réfugié en Espagne, la Cour a ordonné son maintien en état d'arrestation.

Après interrogatoire du juge d'instruction, il

pourra être remis en liberté comme l'est déjà Mascaras, inculpé lui aussi dans l'affaire des élections de 1889 et contre qui aucun mandat n'a été décerné.

Pendant la délibération de la cour, les parents et amis des accusés se sont précipités vers eux, les embrassant et leur serrant la main.

Aucun incident ne s'est produit à la lecture du verdict que le public a écouté dans le plus grand silence.

La presse

La Liberté :

Le jury de la Haute-Garonne a pensé que, puisqu'il plaît aux électeurs toulousains de vivre sous le régime de la fraude, il n'y a qu'à les laisser s'y vautrer et ce résultat ne nous étonne pas.

La Gazette de France :

Il eût été vraiment indigne de condamner les Cantecor, Mascaras et même Couderc, pour des délits et des crimes dont ils ne devaient retirer aucun avantage personnel, lorsque les bénéficiaires de ces fraudes siègent tranquillement au Sénat, à la Chambre, dans les préfectures et les mairies.

Tous les frais restent à la charge de la partie civile, c'est-à-dire des victimes de ces fraudeurs ; c'est la moralité de l'incident et, comme toujours, les battus paieront l'amende.

Le Journal des Débats :

L'opinion populaire n'est pas accoutumée à cette sévérité et les pratiques électorales qu'on lui a depuis longtemps rendues familières lui ont appris à ne plus s'étonner de rien. Il y a là un parti-pris d'indifférence et de scepticisme qui suffit à expliquer le verdict.

CHRONIQUE LOCALE

Nos compatriotes

M. Planacassagne, préfet de la Lozère, est nommé préfet de la Corrèze, en remplacement de M. Gaston Carle, mis en disponibilité.

M. Combarieu, directeur du cabinet du préfet de la Seine, est nommé préfet de l'Ain.

131^e territorial

Par décret, sont nommés au 131^e régiment d'infanterie territoriale.

Au grade de chef de bataillon :

MM. Chenillat et Lafferrère, capitaines de réserve, au 106^e régiment d'infanterie.

Au grade de capitaine :

MM. Aumeunier, lieutenant au 11^e régiment territorial d'infanterie ; Robert, lieutenant au 137^e régiment territorial d'infanterie, et Sajou, lieutenant au 73^e régiment territorial d'infanterie.

Suppression d'Ecoles normales

On annonce comme certain que le gouvernement prépare un projet de loi qui supprimera les écoles normales d'où sortent par an moins de vingt instituteurs et institutrices.

Cahors perdrait ainsi ses deux écoles normales.

Le gouvernement paraissant décidé à entrer dans la voie des économies budgétaires, il est probable qu'il ne tardera pas à demander aussi la suppression des petits tribunaux qui jugent annuellement un nombre d'affaires dérisoire.

La promotion Canrobert

Les examens de sortie de l'école militaire de Saint-Maixent sont terminés depuis mercredi soir.

La promotion 1894-95 portera le nom de « Canrobert » en souvenir du dernier maréchal de France récemment décédé.

Nous sommes heureux de voir figurer dans les bons numéros M. Bénéch, fils de l'honorable ancien chef de division de la Préfecture du Lot. Le jeune sous-lieutenant est désigné pour le 107^e, en garnison en Angoulême.

Banque de France

M. Séguy, conseiller municipal, est nommé administrateur de la Banque de France (succursale de Cahors.)

Objet trouvé

La veuve Durand, demeurant rue des Boulevards, n^o 20, a trouvé un bracelet en argent qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Les inscriptions des Drapeaux

Le 200^e régiment d'infanterie, le régiment d'Algérie et le régiment colonial, appelés à faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar, vont recevoir prochainement des drapeaux, qui ne porteront d'ailleurs aucune inscription, puisque ces unités n'ont pas eu d'ancêtres.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à ce propos, les rectifications qui ont été faites aux inscriptions placées sur les drapeaux et étendards solennellement distribués aux troupes françaises le 14 juillet 1880.

Depuis cette époque, la section historique du ministère de la guerre a été chargée de procéder

à la révision des inscriptions ordonnées par la circulaire du 3 février 1879. De 1879 à 1894, des décisions ministérielles ont prescrit d'apporter des changements aux drapeaux et étendards de régiments suivants : 3^e, 5^e, 24^e, 25^e, 35^e, 87^e, 89^e, 96^e, 105^e, 129^e et 130^e régiments d'infanterie ; 11^e, 23^e et 25^e régiments de dragons. Quatre autres régiments de dragons. Quatre autres régiments d'infanterie, les 14^e, 104^e, 124^e et 132^e, modifieront, également, à bref délai, certains noms de batailles qui figurent aujourd'hui sur leurs drapeaux.

En 1886, les régiments qui avaient envoyé des détachements en Annam et au Tonkin de 1882 à 1886 ont ajouté sur leurs drapeaux l'inscription : « Extrême-Orient ».

Deux des régiments formés depuis 1887, le 163^e régiment d'infanterie et le 31^e régiment de dragons, n'ont aucune légende sur leurs drapeaux.

Enfin, les 9^e, 10^e, 11^e et 12^e régiments d'infanterie de marine, respectivement stationnés au Tonkin, en Annam, en Cochinchine et en Nouvelle-Calédonie, ne possèdent pas de drapeaux. Le 9^e et 10^e régiments ont cependant 3 bataillons et 4 compagnies ; le 11^e a 2 bataillons de 4 compagnies de la 12^e, 2 bataillons de deux compagnies.

A St-Cyr

Le ministre de la guerre a fixé à 550 le nombre des élèves à admettre à l'Ecole spéciale militaire, à la suite du concours d'admission de 1895.

Sur ces 550 élèves, 60 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'Ecole en 1897.

Les jeunes gens classés dans les 150 premiers qui seront démissionnaires, ainsi que ceux qui n'auraient pas été acceptés à l'Ecole pour cause d'inaptitude physique ou pour toute autre raison, ne seront pas remplacés.

Les conseils de révision

Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe de 1894, commenceront en France et en Algérie le 1^{er} avril 1895 et se termineront le 15 juin suivant au plus tard.

A ce sujet, le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les conseils de révision devront — comme cela avait lieu avant 1894 — s'en tenir, pour l'admission au service actif, aux indications données par les instructions ministérielles sur l'aptitude physique au service militaire.

En conséquence, sont abrogées :

1^o La circulaire du 15 mars 1894 (1^{re} direction, infanterie, 3^e bureau), qui invite les membres du conseil de révision à classer dans le service actif les hommes qui, sans réunir l'intégralité des conditions d'aptitude physique à exiger du service armé, ont une aptitude relative suffisante pour être utilisés dans certains emplois : secrétaires, ouvriers, plantons, etc..

2^o La circulaire du 20 mars 1894 (7^e direction service de santé), sur les appréciations à formuler par les médecins militaires, soit au conseil de révision, soit à la visite de départ, soit à l'arrivée au corps, au sujet de l'aptitude au service des hommes du contingent.

L'instruction ministérielle du 13 mars 1894 sur l'aptitude physique au service militaire reste en vigueur ; appliquée strictement, elle permettra aux conseils de révision de ne classer, pour le service actif, que les hommes qui y sont aptes, mais de les y classer tous.

Suicide du capitaine Husson

Samedi matin, l'ordonnance du capitaine Husson, du 11^e de ligne, détaché au recrutement, se présentait au domicile de son maître pour faire son service. Ne recevant pas de réponse et trouvant la chambre fermée il s'en retourna, croyant son maître absent.

Il revint à midi et fit part de ce fait à un ami du capitaine, avec lequel ils pénétrèrent dans le logement de M. Husson.

Quelle ne fut pas leur émotion, lorsqu'ils trouvèrent le malheureux officier baignant dans son sang, la poitrine labourée d'un coup de rasoir et la gorge coupée. La mort remontait à plusieurs heures ; les blessures étaient horribles surtout celle du cou dont la profondeur était énorme.

Rien dans la chambre ne pouvait laisser supposer un crime, mais il était évident qu'on se trouvait en présence d'un suicide. Il est probable que le malheureux, dont le caractère était très hypocondriaque et qui paraissait souffrir, s'était suicidé dans un accès de fièvre chaude.

Le capitaine Husson était né en 1862. Entré à Saint-Cyr en 1881 il fut nommé sous-lieutenant en 1883, lieutenant au 43^e de ligne en 1888, et capitaine au 11^e de ligne le 11 octobre 1894.

Le corps a été transporté à l'hospice aux fins d'autopsie.

Le malheureux capitaine était un officier très distingué qui a payé de sa vie le surmenage intellectuel. Il s'est évidemment tué dans un accès de folie.

Adjudication

Le public est prévenu que le jeudi, 4 avril, à 2 h. après-midi, il sera procédé, dans la salle des actes publics, à l'hôtel de ville, à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées, des travaux d'entretien des bâtiments communaux de la ville et des sections. Cette adjudication aura lieu en 7 lots :

1^{er} lot, maçonnerie, 2,000 fr., cautionnement 100 fr. ; 2^e lot, plâtrerie, 600 fr., cautionnement 30 fr. ; 3^e lot, charpente, 800 fr., cautionnement 40 fr. ; 4^e lot, menuiserie, 300 fr., cant, 15 fr. ; 5^e lot, serrurerie, 600 fr., cautionnement 30 fr. ; 6^e lot, plomberie et zinc, 600 fr., cant, 30 fr. ; 7^e lot, peinture, vitrerie, tapisserie, 400 francs, cautionnement 20 fr.

Pépinières départementales

AVIS. — Le Directeur des pépinières départementales du Lot, a l'honneur d'informer les viticulteurs du département qu'il reste en magasin un stock assez important de boutures, surtout de riparia, de solonis, de viala et de quelques hybrides franco-américains.

Ces boutures seront concédées aux mêmes conditions de prix que celles qui ont été distribuées jusqu'à ce jour, à tous ceux qui se présenteront à la pépinière départementale avant le 31 mars courant.

Il existe aussi environ trois mille plants racinés appartenant à plusieurs variétés, qui seront distribués de la même manière au prix de 2 fr. 50 le cent.

Les travaux des vignes

Le beau temps est enfin arrivé, et nos laborieux vigneronnes en profitent pour terminer les défonçages. Certains commencent les plantations.

Avec de la persévérance telle que celle qu'y mettent nos vigneronnes, dans peu d'années nos vignobles seront complètement reconstitués.

Les sociétés savantes de province

Sur la demande du Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, les Sociétés savantes de province élisent et désignent, en ce moment, leurs délégués au prochain Congrès annuel de la Sorbonne. La réunion aura lieu, comme d'habitude, le mardi après Pâques.

Depuis l'avènement de la République, ces assemblées d'histoire, de science et d'art sont de plus en plus suivies et intéressantes, en raison même de la sympathie dont les hommes d'études et de savoir sont, en province, de plus en plus entourés. Il ne nous semble pas qu'on ait assez noté la part qu'ont prise nos hommes d'Etat à la fondation, aux travaux, aux progrès, aux succès de ces académies de province, objets des railleries des gens d'esprit au siècle dernier. Plus d'une avait peut-être le tort de justifier les plaisanteries de Voltaire, — comme celle d'Amiens, « fort honnête, car elle ne faisait jamais parler d'elle. » Mais aussi, l'archéologie n'était pas à la mode, alors ! Et le même Voltaire avait beau jeu à se moquer de « ces savants qui tombent en extase devant une pierre mal taillée, pourvu qu'elle ait deux mille ans d'antiquité »

Or, de nos jours, il s'est trouvé des hommes de talent et même de génie, de grands historiens, des poètes aussi, qui, hommes d'Etat et à la tête du gouvernement du pays, ont compris que les Sociétés savantes faisaient œuvre utile, et, en conséquence, les ont prises au sérieux au point de leur prêter leur concours personnel et de tenir à honneur d'en être membres. Tels Guizot, Thiers, Lamartine et naguère Gambetta.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Stance du 4 mars

Présidence de M. Daynard

Un membre communique une demande adressée, en juillet 1768, à l'hôtel de ville de Cahors, par le comte de Durfort-Boissières au nom de ses fils, Alphonse et Joseph alors mineurs, l'un gouverneur de la ville, l'autre lieutenant du roi en la même cité, et tendant à obtenir, conformément à leurs provisions, la jouissance des fossés et avant-fossés, ainsi que leurs revenus.

Par une délibération où il invoquait des actes ou transactions de 1306, 1351 et 1672, l'hôtel de ville repoussa les prétentions du comte de Durfort-Boissières. La délibération est signée : d'Hélyot, maire ; Issala, échevin ; Moyzen, commissaire.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, M. Greil lit : 1^o un acte du 26 mars 1670, extrait des minutes de M^e Pons, notaire à Lauzerte, où le fermier général des domaines de France, Claude Vialat, conteste à noble Gratien de Geniès, sieur de Langle, la jouissance de certains moulins situés sur le Lot et du droit de pêche sur la même rivière ; — 2^o un acte extrait de la même étude, suivant lequel le droit de pêche appartenait à Jean de Gontaut d'Auriol, seigneur et comte de Cabreretz, sur toute l'étendue de ses terres, notamment à Saint-Géry.

M. Girma lit un factum de 1673 des Consuls de Figeac contre Claude Vialat, chargé du recouvrement des droits des francs-fiefs. Ce document renferme de nombreux détails historiques sur les origines de cette ville.

Concert de l'Orphéon

C'est devant une salle comble jusqu'au faite qu'a eu lieu, dimanche, 17 mars, le grand concert donné par l'Orphéon, avec le gracieux concours de la musique du 7^e de ligne et de plusieurs amateurs de la ville. Heureux ceux qui avaient eu la sage précaution de retenir leur place à l'avance, car à peine les bureaux ont-ils été ouverts, que les quelques billets disponibles ont été rapidement enlevés. Mais le paradis a des ressources inépuisables; aussi vit-il dimanche soir bon nombre de personnes qui, faisant contre fortune bon cœur, étaient encore bien aises de trouver là-haut une petite place.

Après avoir rendu un juste hommage à la commission de l'Orphéon pour le goût avec lequel elle avait élaboré le programme de la soirée, empressons-nous de féliciter chaleureusement tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette fête.

Mme Aubran, dans le duo des *Dragons de Villars*, dans la *Ballade de Charles VI*, dans *Les Chats* et dans *Un Rêve*, nous a révélé une voix d'une exquise justesse, souple et harmonieuse.

La musique militaire, sous l'habile direction de son chef, M. Michel, nous a fait entendre un des plus beaux morceaux de son répertoire; mais l'on connaît trop les qualités de nos musiciens pour que nous nous attardions à faire leur éloge.

M. Rollès, dans les *Myrtes*, a eu le talent de faire ressortir les beautés d'une romance bien connue.

M. Frécheville, dans la *Moisson* et dans *Ténor et Directeur*, nous a fait voir qu'il réussit aussi bien dans la romance que dans la comédie.

M. L..., que nous avions déjà entendu, a obtenu le succès qu'il méritait. La mélodie anglaise, *Un Jour*, et la poésie patoise, *Pauro Floréto*, de M. J. Dayma et mise en musique par M. Michel, ont charmé tous les auditeurs.

M. A..., dans ses *Chansons bachiques*, et sa romance *Les Sapins*, nous a montré ce que sa voix renferme de justesse et d'ampleur.

Quant à M. Dellard qui, dans un fragment de *La Favorite*, a tenu le rôle de Fernand, nous aurions cru, si nous ne l'avions reconnu sous son habit de moine, entendre un ténor de profession. Il en possède toutes les qualités.

M. Aubran, dont nous connaissons déjà le talent, a été à la hauteur de sa tâche; sa voix pleine et sonore lui a valu d'unanimes applaudissements.

M. Barreau, le jeune et distingué professeur de musique, accompagné au piano par M. X..., nous a donné sur le violon une grande fantaisie sur *Faust*. Malgré les difficultés dont était hérissée cette partition, c'est avec une aisance et une facilité remarquables que M. Barreau a joué cette fantaisie. Nous lui adressons tous nos compliments.

M. Vigouroux a exécuté une fantaisie pour piano. Le public a remarqué la sûreté de main de cet artiste et lui a adressé de sympathiques applaudissements.

Enfin la soirée a été terminée par *Les Cloches de Corneville*, sous la direction de M. Lacoste, professeur de chant des écoles communales, l'Orphéon, 30 enfants de la ville accompagnés par l'orchestre, ont chanté quelques chœurs avec un ensemble parfait.

Terminons en adressant nos plus sincères félicitations aux musiciens civils et militaires qui ont bien voulu prêter leur concours à cette fête, et qui ont largement contribué à en relever l'éclat, en organisant un orchestre des plus brillants.

Adjudication

Le dimanche 31 mars courant, à une heure de l'après-midi, dans la sacristie de l'église des Cordeliers de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction du clocher de cette église.

Ces travaux, non compris les honoraires de l'architecte, s'élèvent à la somme de 18,630 fr. 17.

Le cautionnement est fixé à 1 200 fr. Pour les renseignements, s'adresser soit à M. Toulouse, architecte à Cahors, soit à M. Marié, président de la Fabrique des Cordeliers, chevalier de la Légion d'honneur.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 16 mars 1895

Après plusieurs condamnations pour délits de chasse, tarifées d'une façon générale à 50 fr. d'amende, le tribunal prononce une condamnation à 34 fr. d'amende pour coupe et enlèvement de bois effectuée par le sieur C..., au préjudice du sieur P..., tous deux habitant le Causse de Cahors.

Les hommes des classes 1871 à 1892, qui avaient remis leurs livrets pour cause de changement de subdivision, peuvent aller les retirer à la gendarmerie.

Labastide-Murat

Dans la nuit de samedi, une maison d'habitation située à Péberou, commune de Labastide-Murat, appartenant à M. Jean Bru, de Quissac,

a été la proie des flammes. Elle était habitée par le sieur Jean Maibou, fermier de M. Bru.

Le mobilier n'a pu être sauvé qu'en partie. Quelques animaux domestiques, logés dans une dépendance de la maison, ont pu être retirés à temps.

L'immeuble était assuré.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 11 mars 1895

La fille Marie Lacassagne, âgée de 18 ans, demeurant à Martel, et le sieur Jean Lacassagne, âgé de 49 ans, demeurant au même lieu, sont inculpés : La fille Lacassagne, de divers vols de blé, linge et volailles, à des voisins; le sieur Lacassagne, son père, de complicité de ces vols par recel des objets volés.

Reconnus coupables le tribunal a condamné la fille Marie Lacassagne à un mois d'emprisonnement et le sieur Lacassagne à huit jours de la même peine.

Tous les deux ont bénéficié de la loi Bérenger. — J. V., âgé de 45 ans, demeurant à Labastide-Murat, qui a tiré un coup de fusil sur le pigeonier de M. V... et a tué un pigeon qu'il a emporté, est condamné, pour ce méfait, à 10 fr. d'amende et aux dépens, avec application de la loi Bérenger.

Vayrac

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, on a trouvé le cadavre d'un noyé dans la Sourdoire, à 150 mètres du pont de Vayrac. Il a été sorti de l'eau et mis sur la berge en attendant l'arrivée du juge de paix. Il paraît avoir séjourné dans l'eau une huitaine de jours.

C'est un homme âgé d'une cinquantaine d'années, d'une taille de 1 mètre 60; il a les cheveux noirs, le crâne dénudé, la figure enflée, il est vêtu d'un veston et d'un pantalon à raies; chaussé de sabots-souliers.

Il est étranger à la localité.

Montcabrier

A notre dernière foire, les affaires ont été presque nulles sur les forts boeufs; quelques petits attelages ont été vendus de 650 à 850 fr. la paire.

Quelques porcs gras se sont vendus de 52 à 55 fr. les 50 kil.

Les jeunes porcs étaient très chers, quelques-uns ont été vendus 50 fr.

Les brebis se vendaient de 15 à 35 fr.

Les poules de 3 à 4 fr. 50 la paire.

Les lapins de 1 fr. 70 à 3 fr. la paire.

Les dindons de 10 à 13 fr. la paire.

Praysac

La foire n'a pas été très belle.

Peu d'affaires sur les boeufs.

Les moutons se vendaient de 15 à 40 fr.

Les porcs étaient très chers.

Les poules 65 c. la livre.

Les poulets de 85 à 90 c. la livre.

Les lapins 25 c. la livre.

Les dindons de 12 à 15 fr. la paire.

Les œufs 60 c. la douzaine.

Le blé de 12 fr. à 12 fr. 75 les 4/5

Le maïs de 7 à 8 fr. id.

Les pommes de terre de 2,25 à 4 fr.

Un billet de banque de 1,000 fr. a été perdu ou volé, la victime est la servante de M^{me} Teyssère, de Touzac.

Une montre en argent a été volée à un jeune homme.

Les Fêtes de Périgueux

Nous venons de recevoir les règlements et programmes de la XXI^e fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, qui aura lieu à Périgueux (Dordogne), les 2 et 3 juin 1895 sous la présidence de M. Félix Faure, président de la République, ancien président (1881) de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

Plus de 150 Sociétés se sont déjà fait inscrire pour prendre part au concours qui sera le plus important qu'on ait vu en France.

M. le président de la République a formellement promis de venir à Périgueux, ainsi que MM. Ribot, président du Conseil; Leygues, ministre de la justice; Gadaud, ministre de l'agriculture, de nombreux sénateurs et députés de toute la France et grand nombre de notabilités de tous pays.

A cette occasion, les Sociétés de gymnastique les *Enfants de la Dordogne*, la *villante de Périgueux*, qui ont organisé la fête fédérale avec le concours de la municipalité et du Conseil général, préparent des réjouissances splendides qui attireront un énorme concours d'étrangers du département et de toute la France.

La plupart des Sociétés de gymnastique de notre département se sont fait inscrire pour prendre part au concours, avec un grand nombre de leurs vaillants gymnastes.

Nul doute que beaucoup de sociétés de gymnastique de la région ne s'empressent d'envoyer leur adhésion; le concours comporte quatre degrés de force, et les sociétés peuvent se faire inscrire dans la division de leur choix.

Les exercices comprennent: courses, tir, mouvements d'ensemble, mouvements facultatifs,

concours d'associations, concours individuels, jeux olympiques, tournois, ballets, pyramides, etc...

Le règlement imprimé que nous avons reçu est une œuvre étudiée, complète, où tout respire la loyauté et les sentiments patriotiques les plus élevés.

Pour l'obtenir, s'adresser au dévoué et distingué président de l'Union, M. H. Sécrétat, conseiller général de la Dordogne, ou à M. Roul Paradol, l'infatigable et sympathique secrétaire général du Comité, avocat à Périgueux, ou encore à M. Saumande, maire et député de Périgueux, président du comité d'organisation, dont le zèle patriotique et entendu a si bien favorisé l'organisation des splendides fêtes projetées.

L'art ancien à l'Exposition de Bordeaux 1895

La Société Philomatique a réservé dans son exposition une place d'honneur à l'art ancien; nous espérons que son appel sera entendu par les collectionneurs. C'est un sacrifice bien douloureux, il est vrai, qu'on leur demande à ces derniers: se séparer pendant quelques mois de leurs trésors. — Mais aussi pour les uns quelle satisfaction d'amour-propre de voir leur admiration partagée par un public d'élite, pour quelques autres, quel avantage de pouvoir faire apprécier et envier leurs curiosités par des amateurs fortunés qui en offriront dix fois le prix qu'elles ont coûté.

Il y a des collectionneurs, paraît-il, qui hésitent dans le choix des objets à faire figurer à l'exposition, ceux-là n'ont qu'à en informer la Commission de l'art ancien et ils recevront la visite des membres les plus compétents de cette commission. Bien des familles de notre région, à Cahors ou à la campagne, possèdent, provenant souvent d'héritages, un ou plusieurs objets d'une réelle valeur artistique; en les exposant ils pourront mieux juger de cette valeur et faire apprécier leurs curiosités par les amateurs et collectionneurs nombreux qui visiteront l'Exposition.

Nous savons que l'installation des richesses de l'art ancien qui nous sont annoncées par les demandes déjà parvenues, n'est pas un travail ordinaire; bien distribuer les objets suivant leur caractère et, autant que possible, suivant leur hiérarchie, disposer les vitrines murales, les vitrines tables, les vitrines étagères, entremêler avec goût la céramique aux tapisseries et aux portraits anciens, les meubles, les ivoires, les cuivres, les étains aux instruments de musique, les créations robustes de l'antiquité aux magnifiques productions de la Renaissance, en flattant les yeux par les couleurs ou les linéaments des contours, sans choquer le savant qui cherche la chronologie de l'art. Telle est la tâche confiée à la Commission de l'Art ancien à l'Exposition.

Mais nous sommes d'avance certains que des artistes, des amateurs, des collectionneurs, tels que ceux qui font partie de cette commission, seront à la hauteur de cette tâche ardue, ils apprécieront la vraie valeur et sauront vérifier les titres et les garanties des objets précieux qu'on leur présentera.

Nous croyons devoir rappeler aux collectionneurs, qu'ils peuvent envoyer leurs demandes d'admission, mais sans trop de retard, la place libre aujourd'hui étant très restreinte, que les emplacements leur sont offerts gratuitement et que tous les renseignements leur seront donnés soit au siège de la Société Philomatique, 2, Cours du XXX Juillet, soit chez M. le docteur Azam, 14, rue Vital-Carles, président de la Commission de l'Art ancien, MM. H. Bordes, 6, quai Louis XVIII, le comte de Chasteignier, 7, rue de Grassi, de Meurville, 28, place Gambetta, L. Souriaux, 62, rue de la Croix Blanche, Vallet, Cours d'Albret, au Musée, vice-présidents de la Commission de l'Art ancien, MM. A. Tisseyre, 43, rue Boudet, L. Goyetche, 2, rue Vauban, délégués du Comité d'administration de la Société philomatique.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 21 et 24 MARS

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Camarade (Polka) Gartner
Les quatre âges de l'homme (Ouverture) Lactiner
Le Muguet (Valse) D'Albert
Les Mousquetaires de la Reine (Fant.) Halévy
Polka des Officiers Farbach

THÉÂTRE DE CAHORS

Judi 21 mars

POUR LES DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

LE MAÎTRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de G. Ohnet

LE SPECTACLE SERA TERMINÉ PAR

LES DEUX TIMIDES

Comédie en 1 acte

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle "GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES". C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

FAITS DIVERS

Dévorée par les rats

Une ancienne religieuse, Victoire Maheu, âgée de soixante-dix ans, que les infirmités avaient contrainte, il y a plusieurs années, à quitter son convent, vivait seule, dans une petite chambre de la rue Valette, à Paris. La pauvre femme n'avait pour ressources que le produit de quelques travaux de couture; aussi la misère était-elle l'hôte habituel de l'humble logis.

Hier matin, des voisins qui ne l'avaient pas vue depuis deux jours frappèrent à sa porte. On ne leur répondit pas. Ils ouvrirent avec un passe-partout et un affreux spectacle frappa leurs regards.

La vieille femme était étendue morte, au milieu de la chambre, le visage et les mains complètement dévorés par les rats qui continuaient à s'acharner sur le cadavre, sans que la présence des arrivants interrompit leur hideuse besogne. Il fallut les chasser à coups de bâton.

On prévint M. Bédouin, commissaire de police qui, après les constatations d'usage, a délivré le permis d'inhumer.

Chronique de la famille

PÂTE DE LAPIN

Désossez et coupez la chair par tranches minces; ayez une livre de hachis de porc; mettez dans une casserole (ou terrine) en terre, un lit de lapin, un lit de hachis, ainsi de suite, couvrez de bandes de lard avec des aromates; faites cuire sur un feu doux et très longtemps; couvrez hermétiquement la casserole. Le lapin peut être remplacé par de la rouelle de veau; mais alors il faut ajouter un peu d'eau-de-vie au hachis.

ENCAUSTIQUE POUR LES PARQUETS

On fait fondre de la cire à feu doux. Quand elle est liquide, on y verse un verre d'essence de thérébenthine par livre de cire.

Ainsi préparée, cette encaustique s'étend sans difficulté et rend les parquets luisant comme une glace.

NETTOYAGE DES ÉTOFFES IMPRIMÉES, MOUSSELINE, DE LAINE, ETC.

L'eau dans laquelle on fait cuire des haricots, nettoie admirablement les étoffes sans altérer la couleur. Elle réussit très bien pour les bas noirs. Gaston D'ORNOY.

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelquefois fort chers. Le principal est de se procurer un bon Tapioca, et à ce titre le Tapioca Rils n'a plus de réputation à faire.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Un choix sévère et consciencieux des matières premières, un soin et un contrôle minutieux de leur fabrication, ont fait des Pilules Suisses un remède apprécié de tout le monde et leur ont assuré le succès mérité dont elles jouissent depuis 15 ans.

La préférence marquée qu'on accorde à la *Pâte Regnaud* sur les autres pâtes ou pastilles pectorales est due à la saveur agréable de cette préparation non moins qu'à son efficacité contre les rhumes, catarrhes, coqueluches, enrhumements, grippe ou influenza, etc. Si en outre de la pâte on fait usage du *Sirope de Regnaud*, l'activité de ces deux médicaments s'adonne et les effets sont beaucoup plus prompts.

Rosiers d'Egletons (Corrèze)

Je ne saurais trop publier le service que m'ont rendu les excellentes **Pilules Giequel**, car c'est à elles que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac, la bile et les glaires y étaient accumulées, j'avais aussi un grand mal de tête, et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par ces bonnes **Pilules Giequel** j'ai eu la bonne idée d'en faire usage. Je puis dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas! qu'il est fâcheux que ces **Pilules** ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. Péricot, à Rosiers d'Egletons.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

